



# Le grain de sable

Avril 1996

## Le mot du président :

Le conseil municipal a décidé de poursuivre l'élaboration du plan d'occupation des sols (POS). Il s'agit du plan qui délimitera le territoire de la commune (784 ha) en différentes zones et qui fixera les règles de leur utilisation: zones de construction, zones d'exploitation (agriculture ou gravières), zones naturelles et espaces boisés. Le C.E.R.E.C. a demandé - comme il en a le droit - à être consulté. Nous en reparlerons, bien sûr, car vous aurez à vous prononcer vous-mêmes, lors de l'enquête publique.

Le plan d'élimination des déchets en Seine-et-Marne retient aussi notre attention, parce qu'il s'éloigne beaucoup de la loi du 13 juillet 1992. Ce projet favorise, en effet, l'incinération maximale, qui est la solution la plus onéreuse et la plus polluante. Vous trouverez, ci-après, quelques éléments de réflexion.

Il nous faut veiller, enfin, à l'application des mesures, qui ont été décidées, pour alléger le trafic des poids lourds dans le village. À SAINT-GERMAIN-LAVAL comme à LA TOMBE, les élus nous ont dit que les travaux nécessaires étaient programmés.

Convaincu que ces informations vous concernent, toutes et tous, je tenais à vous en faire part.

J.-C. LEGRAND.

## Coluche a dit :

"Les technocrates, si on leur donnerait le SAHARA, dans cinq ans il faudrait qu'ils achètent du sable ailleurs!"

ECHOS - ECHOS - ECHOS - ECHOS - ECHOS - ECHOS - E

A LA TOMBE, le conseil du C.E.R.E.C. tiendra, au mois de mai, une réunion élargie, afin de mieux développer son activité dans le village et au-delà.

A MISY-SUR-YONNE, en mars dernier, une rencontre a été organisée par l'ARCEC sur les nuisances provoquées par la pratique du jet-ski. Cette réunion a bénéficié de la présence et du soutien du nouveau député, Pierre Caradessus.

A LA GRANDE PAROISSE, et à DORMELLES, des associations se sont constituées pour lutter contre la destruction du paysage par les exploitants de carrières.

Ainsi, nous sommes de plus en plus nombreux à pouvoir affirmer que le développement local peut et doit être pensé autrement.

l'élimination des déchets →

# nos déchets

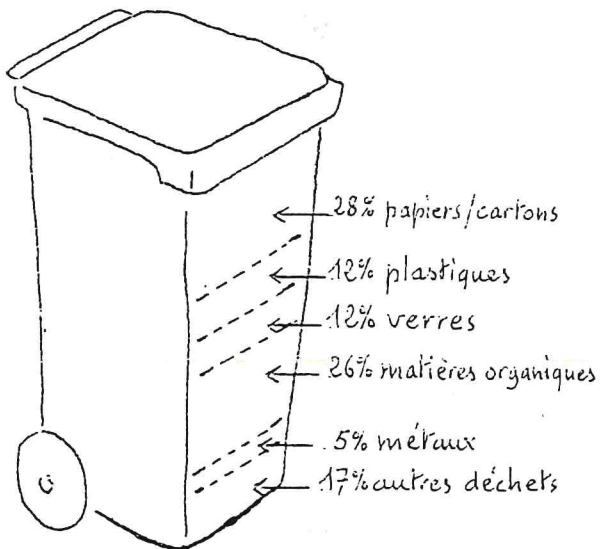
## NE PAS TOUT INCINERER

- L'incinération produit des gaz toxiques (dioxines), qui se dispersent dans l'air que nous respirons (par exemple: le SIRMOTOM).
- L'incinération est génératrice de déchets ultimes, qui nécessitent l'aménagement de centres d'enfouissement (par exemple: SAINT-GERMAIN-LAVAL).
- L'incinération exige de grosses usines au coût élevé. Pour être rentables, celles-ci poussent à la production de déchets et impliquent de vastes zones de collecte (ainsi, la Seine-et-Marne traite un tonnage double de celui qu'elle produit!)



## VALORISER LES DECHETS

- Les emballages pourraient être réduits de moitié par les fabricants et produits à base de matériaux recyclables.
- Les déchets de cuisine et de jardin pourraient fournir, à l'échelle locale, un compost de qualité, facilement monnayable.
- Les papiers, textiles et métaux pourraient être traités en matériaux réutilisables.



## SEUL UN TRI RIGOREUX

- tri à domicile
- tri en déchetterie
- tri sérieux à l'usine (avant incinération) pourra limiter la pollution.

## LA VALORISATION MAXIMALE

- réduirait la production et la nocivité des déchets
- réduirait le coût pour les contribuables
- deviendrait source d'emplois.

Avec le M.N.L.E.77, le C.E.R.E.C. demande un suivi du plan départemental par une commission largement représentative des associations de défense de l'environnement.